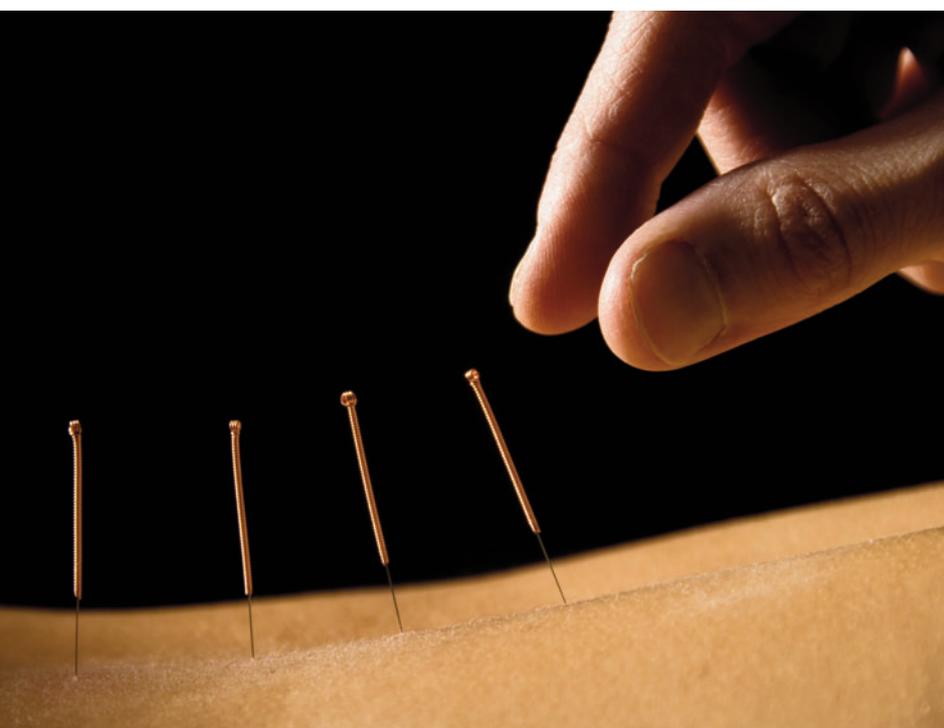


L'union fait la *force* !

Rencontre avec les chevaliers de la MTC

propos recueillis par Delphine Lhuillier

Depuis de nombreuses années, Génération Tao suit de près et soutient les avancées de la MTC en France. La brillante réussite du 1^{er} congrès national organisé par la CFMTC, la Confédération de Médecine Traditionnelle Chinoise, augure de belles perspectives pour l'avenir.



crédit photo : D.R.

GTao : Chacune des trois organisations représentées à la CFMTC a-t-elle un rôle spécifique ?

Joëlle Vassail : Il existe des spécificités liées à la création historique de chacune, le SIATTEC en 1987, la FNMTC en 1995 et l'UFPMTC en 1997. Mais c'est la volonté de tous de créer la « profession de praticien en MTC » qui a nécessité le regroupement et induit la création de la confédération. Il s'agissait, par exemple, de former des praticiens compétents, à un niveau égal.

Thierry Vinai : Chacune des organisations œuvre à la reconnaissance de la profession. L'UFPMTC comme la FNMTC s'occupent plus spécifiquement des relations avec l'extérieur, et notamment de l'obtention des diplômes. Le SIATTEC s'occupe uniquement des praticiens, et notamment de leur défense face aux institutions.

Rodolphe Spiropoulos : La création de la confédération a marqué de son empreinte le rassemblement de la MTC en France.

Plus de 500 personnes se sont réunies les 11 et 12 novembre derniers à Aix-en-Provence pour assister au Congrès de MTC organisé par la CFMTC, la Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise, qui regroupe aujourd'hui trois organisations : l'UFPMTC, le SIATTEC et la FNMTC. Des experts comme Eric Marié, Giovanni Maciocia, Zhu Miansheng étaient au rendez-vous. Au final, une grande réussite pour la MTC qui fut célébrée avec enthousiasme et richesse : l'union fait la force !

Aux commandes de cette confédération, une chevalière, Joëlle Vassail, et trois chevaliers, Thierry Vinai, Yves Giarmon et Rodolphe Spiropoulos qui œuvrent au développement de la MTC en France et à la légalisation de la profession grâce aux forces vives qu'ils ont su rassembler. Nous les avons rencontrés...

Yves Giarmon : Pour une union dans la diversité. Mais nous travaillons essentiellement sur nos convergences et sur tous les points qui nous réunissent. Cela a permis la création d'un diplôme commun, la mise en place de ce congrès et le lancement de nombreuses actions sur le terrain. Chacun soutient les autres. Je tiens à préciser que la confédération est un organisme ouvert, prêt à recevoir toute autre organisation qui voudrait y entrer pour faire avancer la MTC.

GTao : En quoi consiste le cœur de vos actions aujourd'hui ?

R. S. : L'action principale de la confédération fut de coordonner les travaux que chaque organisation avait mis en œuvre et de les finaliser dans un élan commun. On peut évoquer la création d'un code de déontologie, la mise en place d'un programme commun de

formation dans les écoles qui aura réussi à élever le niveau de pratique de la MTC en France. Ce fut un chantier de grande envergure qui a duré 10 ans ! J'évoquerai aussi la mise en place d'un examen national qui s'est déroulé pour la première fois cette année. Et il est encore amené à évoluer pour prendre sa forme définitive d'ici quelques années. Enfin, le grand chantier actuel consiste à rédiger notre référentiel professionnel. On y trouve le détail absolu de tous les actes de la profession : de la formation au statut. Chaque profession en France a rédigé ce référentiel.

Y. G. : L'uniformisation de la qualité du praticien est une réussite essentielle attribuable à la confédération. D'une part, son diplôme est aujourd'hui devenu inter-écoles. La neutralité est ainsi respectée, un élève ne connaissant plus ses examinateurs comme c'était le cas auparavant. D'autre part, le praticien est accompagné et suivi pour son inscription dans une organisation professionnelle et nous garantissons qu'il répond bien aux obligations citoyennes.

GTao : Quel est le statut aujourd'hui d'un praticien de MTC en France ?

J. V. : La profession étant aujourd'hui non légiférée, le statut de praticien reste à créer et c'est ce à quoi nous nous employons.

Y. G. : Et c'est une situation handicapante. Les portes nous sont fermées pour développer des projets de recherches, intégrer la pratique dans le réseau hospitalier ou les maisons de retraite. Et pourtant, la MTC aurait beaucoup à offrir et pour un moindre coût... Comme les études le montrent en Europe et dans d'autres pays occidentaux. Le monde médical français se prive de nos compétences. Et puis, c'est une situation difficile à vivre pour les praticiens. Chacun travaille aujourd'hui dans son cabinet en sachant qu'il pratique, selon la loi française, dans l'exercice illégal de la médecine. Si ce n'est même de la pharmacie. Ou même de la kinésithérapie. C'est un état de fait qui ne peut pas durer puisqu'en réalité, ces professionnels sont totalement intégrés dans le système de santé français. La population vient les consulter. Certaines complémentaires remboursent leurs soins, au même titre que les ostéopathes, les chiropraticiens ou les naturopathes. Les assureurs les couvrent et de manière illégale, puisqu'il est normalement interdit de rembourser ou d'assurer des médecines non conventionnées. Par la lenteur des institutions, nous nous trouvons dans une situation où le législateur met dans l'illégalité les assureurs, les complémentaire-santé et les praticiens en MTC. Mais la population nous soutenant, la « légalisation » va se faire par elle-même et nous serons là le jour où nous serons appelés, parce que nous avons une position unitaire, un diplôme commun et que

LES CHEVALIERS DE LA CFMTC

La CFMTC, créée en 2002, représente aujourd'hui environ un millier de praticiens en France. Elle est co-dirigée par quatre personnes profondément engagées. De gauche à droite :



Rodolphe SPIROPOULOS

Fondateur de sa propre école de formation, praticien de santé depuis 30 ans, Rodolphe Spiropoulos est formé à la kinésithérapie, l'ostéopathie, l'homéopathie et la sophrologie. Sa rencontre avec la MTC lui permet à la fois d'homogénéiser l'ensemble de ses connaissances et d'apporter les soins qui lui semblent les plus appropriés pour soulager et accompagner ses patients. Il est aujourd'hui ostéopathe et praticien en MTC, à Antibes.

Thierry VINAI

Président du SIATTEC, Syndicat Indépendant des Acupuncteurs Traditionnels et des Thérapeutes en Energétique Chinoise, Thierry Vinai « tombe dans le chaudron » de la MTC dès son plus jeune âge, son père étant un pionnier dans la pratique de la MTC en France. Formé à l'ostéopathie, il s'oriente plus tard vers la MTC pour intégrer davantage la dimension énergétique à sa pratique. Aujourd'hui formateur en MTC, il pratique la discipline depuis 25 ans dans le Vaucluse.

Joëlle VASSAIL

Présidente de l'UFPMTC, Union Française des Praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise, Joëlle Vassail est au départ podologue. Elle s'intéresse également à la posturologie, mais sa soif de compréhension du corps humain n'étant pas éteinte, elle se forme à la MTC et trouve là ce qu'elle recherchait depuis longtemps, notamment l'utilisation des plantes pour soigner à travers la pharmacopée. Elle est aujourd'hui formatrice et praticienne en MTC depuis plus de 20 ans, à Grenoble.

Yves GIARMON

Président de la FNMTTC, Fédération Nationale de la Médecine Traditionnelle Chinoise, Yves Giarmon est également membre élu de l'ETCMA, European Traditional Chinese Medicine Association. Kinésithérapeute de formation, sa passion pour le Yi Jing le conduit il y a près de 35 ans vers la pratique de la MTC. Ostéopathie, acupuncture et homéopathie formant alors les trois piliers de l'époque, Yves Giarmon utilise aujourd'hui ces trois pratiques de santé pour ses soins. Il est également formateur.

nous sommes déjà installés dans le tissu sanitaire français. Il faut bien prendre en considération que nous sommes formés à l'excellence dans nos écoles, parce que nous ne pouvons pas nous permettre la moindre erreur. Preuve en est que nos assureurs ont par deux fois





crédit photo: Henri Cukier

Première remise du diplôme National !

baissé leurs tarifs depuis dix ans ; ce qui n'est pas le cas des autres pratiques de santé. Parce que les risques sont moindres.

J. V. : Nous ne cherchons pas à être reconnus pour être reconnus. Mais la reconnaissance serait une officialisation de notre rôle de santé actuel et permettrait une véritable évolution pour la pratique, les praticiens, le système de santé et bien sûr, les patients.

GTao : En vous entendant, on peut se demander, mais pourquoi cela tarde-t-il autant ?

J. V. : Yves a déjà évoqué la lenteur administrative qui caractérise peut-être le système français. Rappelons-nous qu'il était question de légiférer sur la MTC depuis le traité de Rome en 1957 et que nous sommes toujours dans la même situation plus de cinquante années plus tard. L'institution médicale aura également participé à cette lenteur.

GTao : La pratique de la MTC est-elle aujourd'hui légalisée dans d'autres pays dans le monde ?

T. V. : En Europe, seuls des pays comme l'Autriche, l'Italie, la Grèce et la France se trouvent dans la même situation. Dans les autres pays, notre médecine est reconnue. Nous sommes frappés d'« exercice illégal de la médecine », alors que nous pratiquons une autre médecine, nous faisons appel à un autre système médical que le système allopathique auquel se réfère cet exercice illégal.

J. V. : Et la MTC est totalement légalisée en Australie et au Canada. C'est par ailleurs un système médical reconnu par l'OMS. Or, il existe peu de systèmes médicaux dans le monde. Ajoutons à cela que la MTC a été classée par l'UNESCO comme patrimoine matériel de l'humanité. En fait, tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire que nous sommes des acteurs de santé, que notre rôle est de plus en plus important dans le tissu social, car nous apportons des réponses à des problèmes de santé publique absolument déterminants.

GTao : Les praticiens de MTC sont-ils vraiment poursuivis en France ou existe-t-il une tolérance ?

R. S. : De moins en moins, mais des procédures existent encore... Et il y a d'ailleurs un précédent historique. En effet, si la France est un des pays dans le monde qui a le plus de mal à légiférer sur la question, c'est, dans le même temps, l'un des pays occidentaux qui s'y est, historiquement, le plus pleinement intéressé, notamment à travers les publications de George Soulié de Morant (1875-1955). Mais Soulié de Morant, déjà à son époque, a dû essuyer des poursuites judiciaires pour exercice illégal de la médecine ; un de ses élèves médecins ayant porté plainte pour usage illégal de la médecine. Il est devenu par ailleurs le paria des autres élèves (la plupart médecins) ayant trouvé cette attitude inadmissible.

J. V. : Grâce au travail des fédérations aujourd'hui, les conséquences des procédures sont nettement moindres.

T. V. : Les jugements rendus sont très différents des années passées. La presse parle de la MTC et plus seulement de l'acupuncture comme c'était le cas auparavant...

R. S. : Et tous les outils de la MTC sont peu à peu reconnus, que ce soit l'acupuncture, le Tui Na, la pharmacopée, le Qi Gong ou la diététique.

Il est question de légiférer depuis 1957!

Y. G. : Et nos soutiens sont de plus en plus nombreux. Le Dr Denis Colin, à la direction d'une haute institution de médecins acupuncteurs, le CFA-MTC, est ainsi tout à fait favorable à notre reconnaissance, à condition que nous ayons une formation en biomédecine de niveau infirmier, ce en quoi nous sommes totalement d'accord. Le milieu universitaire, à travers la présence d'Eric Marié au congrès, nous soutient également. Celui-ci a mis en place un diplôme universitaire ouvert aux non-médecins. Et nous allons nous retrouver, et nous allons créer des équivalences.

GTao : Vous êtes vraiment les chevalières et les chevaliers de la MTC en France ? Et votre Graal, c'est la reconnaissance de la profession...

Y. G. : Oui. Et nous n'avons jamais été autant organisés et de manière aussi sérieuse. Nous avons les moyens de préserver notre « french style » que le monde entier nous reconnaît car la France et la MTC ont une longue histoire en commun. Et notre force, c'est à la fois notre diversité (les différentes écoles, le milieu universitaire) et la voix du peuple qui vient nous consulter. Vive la MTC libre! ■

CFMTC : www.cfmtc.org